

Cahier des charges

Le GMI — Fondé en 1924, le **GMI (Groupement des Métiers de l'Impression et de la Communication)** est le syndicat patronal de référence des métiers des arts graphiques et de la communication visuelle. Aux côtés des dirigeants qu'il accompagne au quotidien, le GMI s'engage activement pour renforcer la compétitivité des entreprises, favoriser le développement de l'emploi et accroître l'attractivité des métiers de la filière.

Dans le cadre de sa mission de valorisation du secteur et de soutien aux futurs professionnels, le GMI attribue chaque année des bourses d'études destinées à encourager et révéler les jeunes talents. Au-delà du dossier de candidature, les candidats sont invités à travailler sur un projet créatif défini par le GMI. Les meilleures réalisations sont ensuite sélectionnées par un jury.

Cette initiative a pour vocation de récompenser la créativité, le savoir-faire, le sérieux et l'implication des jeunes engagés dans les métiers des arts graphiques.

Critères d'éligibilité

Les bourses du GMI s'adressent aux jeunes engagés dans une formation aux métiers des industries graphiques, qu'ils soient apprentis ou étudiants.

Pour être éligible, le candidat doit répondre aux conditions suivantes :

- Être inscrit(e) dans un établissement de formation préparant aux métiers des industries graphiques ou de la communication visuelle,
- Être apprenti(e) ou étudiant(e), sans distinction de statut,
- Être inscrit(e) au maximum jusqu'à l'année de licence incluse,
- Ne pas avoir été lauréat(e) d'une bourse du GMI lors d'une précédente édition.

Un candidat peut déposer sa candidature **plusieurs fois**, tant qu'il n'a pas été désigné lauréat.

Critères d'attribution

La bourse d'étude sera attribuée au lauréat sur la base des **trois critères suivants** :

- La réalisation demandée et sa fiche explicative : 50%
- Les résultats scolaires et l'implication à l'école : 25 %
- La performance dans l'entreprise d'accueil : 25 %

Un jury d'excellence pour une sélection exigeante

Le jury des bourses du GMI réunit huit à dix experts reconnus, représentatifs de l'ensemble de la filière des industries graphiques et de la communication. Composé de dirigeants d'entreprises, de directeurs de la communication et de professionnels référents du secteur, il incarne un haut niveau d'exigence et de légitimité.

Sa mission est claire : évaluer chaque candidature avec rigueur et impartialité, sur la base de critères précis tels que les compétences techniques, la créativité et le potentiel d'innovation. La diversité des profils qui le composent garantit une sélection à la fois équilibrée, pertinente et pleinement en phase avec les enjeux actuels et les évolutions des métiers.

Inscription préalable

Pour candidater aux bourses d'études du GMI, le jeune doit remplir et retourner la feuille d'inscription par courrier et/ou par mail :

- GMI, Groupement des Métiers de l'Impression et de la communication
Comité des Bourses d'étude
218 bis boulevard Pereire - 75017 PARIS
- et / ou par mail à l'adresse suivante : communication@gmi.fr

La feuille d'inscription doit être adressée **au plus tard le 31 mai 2026**

Envoi du dossier de candidature

Le dossier de candidature et les pièces justificatives obligatoires à fournir sont à adresser par **courrier à l'adresse suivante** :

- GMI, Groupement des Métiers de l'Impression et de la communication
Comité des Bourses d'études
218 bis boulevard Pereire - 75017 PARIS

Le dossier de candidature complet doit être adressé **au plus tard le 20 juillet 2026.**

Calendrier 2026

- | | | |
|---|---------------------|-------------------------|
| ▪ Envoi de la fiche d'inscription au concours | : 31/05/2026 | <i>(Date limite)</i> |
| ▪ Envoi des dossiers de candidature | : 20/07/2026 | <i>(Date limite)</i> |
| ▪ Sélection des lauréats | : 30/07/2026 | <i>(Date limite)</i> |
| ▪ Officialisation des résultats auprès des lauréats | : 21/09/2026 | <i>(Date limite)</i> |
| ▪ Cérémonie de remise des bourses d'études | : 25/11/2026 | <i>(Date effective)</i> |

Montant et modalités de versement de la bourse

Le montant des bourses attribuées varie en fonction du niveau d'études du candidat :

- **Bourse niveau 1** : 2 000 €
- **Bourse niveau 2** : 1 500 €
- **Bourse niveau 3** : 1 200 €
- **Bourse niveau 4** : 1 000 €

Le nombre de bourses attribuées est limité à quatre par année.

Le versement de la bourse s'effectue en **deux temps** :

- Un **premier versement** intervient à la fin du mois de novembre,
- Un **second versement** est conditionné à la poursuite des études du lauréat dans le secteur des industries graphiques l'année suivant l'attribution de la bourse. Ce second versement est effectué sur présentation d'un certificat de scolarité attestant de cette poursuite de formation.

Attention — présence obligatoire des lauréats

La présence des lauréats est **obligatoire** lors de la cérémonie officielle de remise des bourses, qui se tiendra le **mercredi 25 novembre 2026 à 19h00**, ainsi que lors de la **journée de séminaire organisée le lendemain**.

Les frais de déplacement engagés à cette occasion seront **pris en charge par le GMI**, sur présentation des justificatifs.